

# Le prélèvement automatique

## C'est plus pratique

### Pratique

Vous évitez tout retard de paiement.

### Simple

Vous n'avez plus besoin d'y penser, le montant de vos factures est prélevé à la même date sur votre compte bancaire ou postal.

### Economique

Vous évitez tout frais d'envoi pour vos paiements.

### Écologique

Vous favorisez l'éco-attitude grâce à la diminution de papier.

## COMMENT PROCÉDER ?

Pour toute demande de prélèvement automatique ou modification de vos coordonnées bancaires suivez les étapes suivantes :

- **Complétez** la partie ci-dessous, ainsi que le mandat de prélèvement SEPA (*disponible au verso du présent document*). **Tout document incomplet ne pourra être traité.**
- Une fois complétées, **retournez ce document à la SEMERAP** à l'adresse ci-dessous.

### SEMERAP

PEER

Rue Richard Wagner – BP 60030  
63201 RIOM Cedex

- **Joignez un RIB, un RIP ou un RICE à chacune de ces demandes.**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Référence point de comptage :  
(sur votre facture en haut à droite)

autorise l'établissement teneur de mon compte à régler directement à partir de ce dernier, si sa position le permet, le montant de la facture présentée par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

**Date et signature :**

### Je choisis un prélèvement\*

(\*cochez l'une des deux formules)

#### sur facture

Deux fois par an, notre société vous adresse une facture dont le montant sera prélevé sur votre compte courant à la date d'échéance figurant sur cette même facture.

#### mensuel (sur 10 mois) le 15 de chaque mois

Il sera prélevé sur votre compte courant 1/10<sup>e</sup> du montant facturé l'année précédente, pendant 10 mois consécutifs.

Quel que soit le mode de prélèvement choisi, un échéancier vous sera adressé prochainement.

- **Le prélèvement automatique sera effectif à partir de votre prochaine facture et non sur la facture émise qui doit être réglée dans les délais impartis.**



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

## Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la SEMERAP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la SEMERAP.

### Débiteur

Référence unique du mandat :

Votre Nom :

Votre adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

### Créancier

Identifiant créancier SEPA : FR58ZZZ400352

**SEMERAP**

**PEER**

**Rue Richard Wagner**

**BP 60030**

**63201 RIOM Cedex**

IBAN : : |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

BIC : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Paiement :

Fait à :

le :

Signature :

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE RIB**